

cent cinquante millions de dollars ont déjà été affectés à cette fin et consiste en des emprunts contractés par plus de 1,300 municipalités pour des travaux d'amélioration. C'est à la Société centrale d'hypothèques et de logement qu'incombe le devoir de surveiller l'emploi de ces capitaux.

La Société centrale d'hypothèques et de logement travaille aussi en étroite relation avec le ministère du Travail dans ses efforts pour stimuler l'emploi dans l'industrie de la construction au moyen de deux programmes qui encouragent la construction en hiver. Au cours de la durée de ces programmes—c'est-à-dire les programmes de 1963-1964 et 1964-1965, dont le dernier a pris fin le 15 avril—on a construit plus de 61,000 logements de tout genre et approuvé, lors de l'inspection finale, pour un coût moyen évalué à \$15,800 ou une dépense totale de plus de 900 millions de dollars.

Songez aux résultats de telles dépenses sur l'économie. Il s'agit d'un montant de 900 millions de dollars et plus de la moitié de ce montant a été dépensé pour payer des salaires. Cependant, songez aux responsabilités que cela représente pour la Société centrale d'hypothèques et de logement qui doit inspecter ces constructions et approuver les prêts.

J'ai résumé de façon plutôt brève, l'accroissement des tâches de la Société centrale d'hypothèques et de logement conformément à la loi nationale de l'habitation—accroissement qui démontre la formidable prospérité dont a bénéficié l'économie du Canada au cours des 20 dernières années. La seule mention de ces chiffres et l'énoncé de la facilité et de la célérité avec laquelle ces mesures ont été appliquées vous donne une idée des attributions de la société. Cependant, monsieur le président, bien que ce bref résumé puisse indiquer les responsabilités assumées par la Société centrale d'hypothèques et de logement au cours des 20 dernières années, il démontre aussi, comme je l'ai dit, les responsabilités qu'on y ajoutera avec une demande croissante.

Comme je l'ai indiqué, le Canada a connu sa plus imposante quantité de maisons construites dans son histoire, mais les enfants nés durant et après la guerre ne font qu'entrer sur le marché de l'habitation. Conséquemment, on s'attend que la formation des familles s'accroisse au cours de la moitié de la présente décennie, c'est-à-dire, au cours des cinq prochaines années—garantissant ainsi un marché régulièrement croissant pour l'habitation. Je pense qu'il est juste que nous nous demandions, monsieur le président, si nos villes sont prêtes à absorber cette population croissante?

Pour le moment, plusieurs sinon tous les centres urbains—et j'en ai visité plusieurs dont la population varie quant au nombre dans ce pays, tel que Halifax, Saint-Jean, Moncton, Saint-Jean (Québec), Montréal, Windsor, Hamilton, Toronto, Winnipeg, Saskatoon et Vancouver—sont pourvus de services inadéquats, et une certaine partie des habitations des villes que j'ai mentionnées sont soit en mauvais état ou bien ne correspondent pas aux normes actuelles.

Ce qu'il faut, ce n'est rien de moins qu'une croisade d'envergure nationale afin d'encourager l'application du vieux processus d'urbanisation au Canada. Pour cette campagne, il serait essentiel d'obtenir la participation de tous les gouvernements du pays. Le motif pour lequel je dis qu'il en est ainsi, bien que le gouvernement fédéral puisse accorder de l'aide technique, et puisse financer la rénovation urbaine ainsi que la construction, l'initiative doit partir des gouvernements locaux parce que ce droit appartient aux provinces et aux municipalités. Une campagne est nécessaire pour mettre le public au courant des possibilités inhérentes à la nouvelle loi adoptée l'an dernier, et de la loi additionnelle adoptée par la plupart des provinces.

Afin de fournir à n'importe quelle province ou municipalité les moyens nécessaires pour entreprendre un programme complet de rénovation urbaine, le Parlement a sanctionné en juin dernier les modifications à la Loi nationale